



The Chemical Company

Wing-P®

La nouvelle solution de Pré-levée qui optimise le rapport qualité / coût pour un désherbage efficace en un seul passage.

Wing-P®, une solution de désherbage complète en un passage dans la majorité des cas :

Grâce à l'association de deux matières actives aux spectres complémentaires : le dmta-p , un anti-graminées puissant et la pendiméthaline, un anti-dicots à spectre large.

Wing-P®, permet de maîtriser les fortes pressions de graminées estivales dès le départ

Wing-P®, contrôle des dicots difficiles telles que les renouées des oiseaux, les véroniques, les pensées, et les mercuriales

	Wing-P® 3,5-4L/ha % efficacité		Wing-P® 3,5-4L/ha % efficacité
GRAMINÉES ESTIVALES		DICOTYLÉDONES DIFFICILES	
Digitaires sp.		Ambrosie à f. d'Armoise	
Panic pied-de-coq		Arroches sp.	
Setaires sp.		Datura stramoine	
AUTRES GRAMINÉES ANNUELLES		Fumeterre officinal	
Paturin annuel		Gaillet gratteron	
Ray-grass d'Italie		Laiterons sp. (issus de graines)	
Vulpin		Linaires sp.	
DICOTYLÉDONES CLASSIQUES		Mercuriale annuelle	
Amarantes sp.		Pensée des champs	
Chénopodes sp.		Renouée des oiseaux	
Morelle noire		Renouée liseron	
Renouée persicaire (et à f. de Patience)		Véroniques sp.	
		DICOTYLÉDONES DIVERSES*	
		Capselle bourse-à-pasteur	
		Colza (repousses)	
		Lamier pourpre	
		Matricaire camomille	
		Mouron des champs	
		Pourpier potager	
		Ravenelle	
		Rumex sp. (issus de graines)	
		Sanve	
		Séneçon commun	
		Stellaire	

Très sensible (TS) > 95 %

Sensible (S) 86-95 %

Moyennement sensible (MS) 70-85 %

Peu sensible (PS) 50-70 %

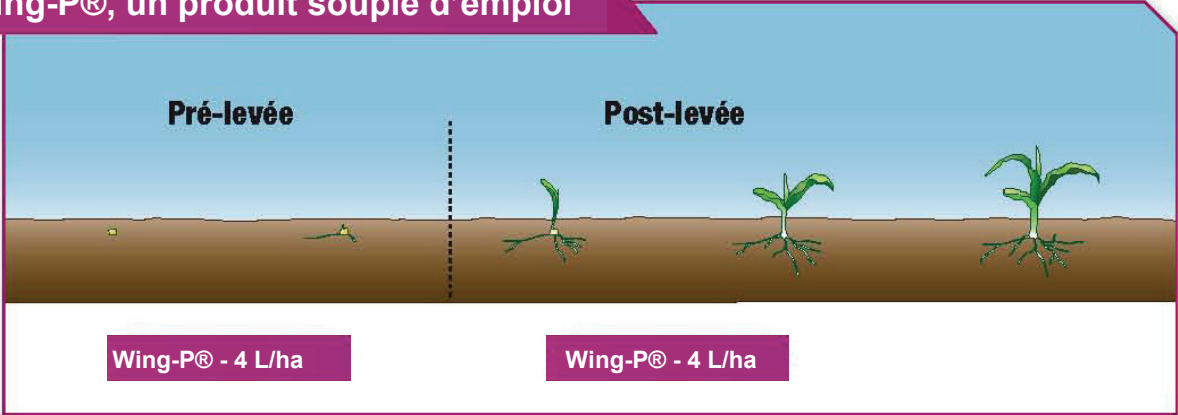
Très peu sensible (TPS) < 50 %

185 essais BASF Agro en France jusqu'en 2008 conduits dans diverses situations pédo-climatiques (de favorables à défavorables).

* Sont classées comme dicotylédones diverses des adventices d'importance régionale.



Wing-P®, un produit souple d'emploi



Fiche d'identité Wing-P®

Wing-P®: marque déposée BASF

Autorisation de vente : n°2090113

Composition : 212,5 g/L de dmta-p + 250 g/L de pendiméthaline

Formulation : concentré émulsionnable (EC)

Classement toxicologique : N : dangereux pour l'environnement ; Xn : nocif ; R22 : nocif en cas d'ingestion ; R38 : irritant pour la peau ; R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau ; R50/53 : très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Usages et doses autorisées : 4 L/ha maïs, sorgho, millet, moha, miscanthus selon l'arrêté du 12/06/2009

Nombre maximum d'applications par an : 1 tous les 2 ans
Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer Wing-P® ou tout autre produit contenant du dmta-p plus d'une fois tous les deux ans sur la même parcelle.

Délai avant récolte (DAR) : 100 jours grain / 90 jours pour le fourrage

Distance aux points d'eau : respecter une zone non traitée (ZNT) de 20 mètres

Délai de rentrée dans la culture : 48 heures après le traitement

• **Conditions d'emploi :** respecter, pour les cultures entrant dans la rotation et pour lesquelles aucune autorisation de préparation à base de pendiméthaline ou de dmta-p n'existe :
- un délai de 140 jours pour les céréales,
- un délai de 300 jours pour les autres cultures destinées à l'alimentation humaine entre l'application du produit contenant du dmta-p et le semis ou la plantation des cultures suivantes.

Réglementairement, dans le cadre de la rotation les implantations de cultures suivantes après une application de Wing-P® doivent respecter les délais ci-dessous:

CULTURES SUIVANTES	DÉLAIS	CULTURES SUIVANTES	DÉLAIS
Maïs	Pas de délai	Céréales d'hiver (blé, orge, triticale, seigle)	140 jours*
Colza		Céréales de printemps & avoine d'hiver	200 jours
Tournesol		Lin oléagineux	300 jours*
Sorgho, millet, moha		Betteraves	
Cultures maraîchères suivantes : échalote, ail, oignon, poireau, asperge, haricot, melon, concombre, maïs doux		Protéagineux (destinés à l'alimentation humaine : pois, lentille, lupin, soja...)	
Pomme de terre	Sarrasin		
Cultures non destinées à l'alimentation humaine : - Cultures fourragères (graminées ou légumineuse) - CIPAN - Protéagineux et légumineuses		Toutes autres cultures	

* Ces tableaux ne sont pas exhaustifs, et certains délais sont susceptibles d'évoluer en cours de campagne, merci de vous adresser à votre interlocuteur BASF Agro pour plus d'informations.

Protection utilisateur lors manipulation produit : **gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.**

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION



1

Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.



2

Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.



3

Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).



4

Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.



5

Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).



6

Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.



PENDANT L'APPLICATION



7

Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.



APRÈS L'APPLICATION



8

Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.



9

Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.



10

Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande le procédé Osmofilm®

* Marque déposée Sté PANTEK France



Contacts utiles

Informations techniques Étiquettes et FDS	BASF Agro	N°Azur 0 810 02 30 33 PREMIER APPEL LOCAL ou www.basf-agro.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'attitude N° Vert 0 800 887 887 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0810 12 18 85 PREMIER APPEL LOCAL ou www.adivalor.fr